



42^{ème} Assemblée générale de l'AOB

La Chaux-de-Fonds, le 27 mai 2015

Ouverture de la séance : 19h10

1. Appel

Présents : BC Val-de-Travers (Llop Francisco), BC La Chaux-de-Fonds (Jean Tripet et Jean-Louis Vuilleumier), BC Delémont (Jean-Marc Hoffmeyer), BC Courrendlin (Joëlle Varrin), BC Tavannes (Maryline Carozza), BC Bienne (Mireille Barras), BC Rochefort (Alain Hadorn), BC Neuchâtel (Görge Blendermann et Olivier Reggianini), BC Ajoie (Olivier Boinay), Arnaud Verdon (Swiss-Badminton)

Excusés : BC Nidau

Absents : BC Peseux, BC Cortaillod, BC Dombresson

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mai 2014

L'Assemblée approuve le procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Michel Hof demande de traiter les points 15 et 16 de l'ordre du jour au début, car ils nécessitent l'utilisation du beamer. Demande acceptée.

15. Modifications des statuts

Michel revient sur l'intervention du BC Peseux dans les divers de l'AG de l'an dernier. En résumé, le BC Peseux qui est devenu un club « plaisir », sans licenciés ni équipe interclubs souhaitait devenir « membre soutien » de l'AOB afin de diminuer le montant de ses cotisations.

Le comité s'était engagé l'an dernier à proposer une modification des statuts de l'association qui intégrerait le statut de « membre soutien ». C'est chose faite.

Pendant, dans l'intervalle, le mois dernier, le **BC Nidau**, invoquant les mêmes raisons que le BC Peseux, a envoyé sa lettre de démission à l'AOB et à Swiss-Badminton. Michel a alors écrit au BC Nidau, pour lui proposer de devenir membre soutien. Cette proposition sera discutée à l'AG du BC Nidau qui aura lieu en juin-juillet.

Michel présente les nouveaux statuts, (Annexe 5). La proposition est la suivante : un membre soutien a les mêmes droits et obligations que les autres membres sauf qu'il n'a pas d'équipe interclubs et paie une cotisation réduite.

Question de Görge : est-ce en accord avec les nouveaux statuts de SB sur la cotisation obligatoire par membre? De l'avis de Michel, oui.

Modification des statuts acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Discussion quant à la cotisation demandée à un membre soutien. (SB demande CHF 30.-) :

Question : qu'offre l'AOB à ces clubs ? – cadre AOB, participation au circuit juniors, voix à l'assemblée général etc. la même chose que les autres clubs excepté l'interclubs. Le comité avait fait payer provisoirement CHF 300.- au BC Peseux. L'assemblée trouve cela un peu cher. Après discussion, il est décidé que la cotisation annuelle de membre soutien s'élèvera à CHF 100.-.

16. Site internet

Présentation du nouveau site internet par Michel

Question de Jean-Louis: est-il prévu de mettre les dates des championnats de ligue A et B ? Pour l'instant non, mais le comité prend note.

4. Rapport du président et de la commission technique

Cette année, le cadre a poursuivi ses activités avec Stylian et Diana. Le programme comprenait, après une journée de sélection qui ne comptait pas comme 1^{er} entraînement, trois compétitions et 15 entraînements en commun de début septembre à fin avril.

Ces entraînements du cadre vont à nouveau permettre à l'AOB de toucher des subsides de JS. Le cours cadre qui s'est achevé le 24 avril, devrait rapporter environ CHF 600.-. Michel n'a pas encore reçu le décompte.

Une diminution des subventions est prévue pour l'an prochain. L'office fédérale des sports diminue de 25% environ toutes les subventions JS. On verra quelle répercussion cela a sur le cadre.

Diana a fait un petit rapport sur la façon dont les choses se sont déroulées et Michel la remercie, ainsi que Stylian, pour leur dévouement.

Il engage à nouveau les clubs à être attentifs en début de saison afin d'envoyer leurs meilleurs juniors à la journée de sélection. Il faut saisir l'occasion de permettre peut-être à des juniors de faire partie de ce cadre.

Précision de Pascal sur les juniors présents: Diana ne mentionne personne de Rochefort alors qu'il y en avait.

Remarque de Joelle : les filles de Courrendlin ont aussi fait de bon résultat cette année et elles ne sont pas mentionnées. Réponse : elles n'ont pas été citées car elles ne s'entraînaient pas avec le cadre. Joelle est surprise que les résultats des autres juniors de l'AOB ne soient pas évoqués.

5. Rapport interclubs

Cette année, il y avait deux groupes en 4^{ème} ligue. Neuchâtel 5 et Chaux-de-Fonds 5 sont arrivés premiers. L'équipe de la Chaux-de-Fonds renonce à la promotion. Bienne 2, avant-dernier de 3^{ème} ligue y reste donc.

Dans le groupe de 3^{ème} ligue, Tavannes arrive premier et est promu en 2^{ème} ligue, le Val-de-Travers est relégué en 4^{ème}.

Dans le groupe de 2^{ème} ligue, Bienne arrive premier et est promu en 1^{ère}, Chaux-de-Fonds 3 est relégué de 3^{ème} ligue.

En 1^{ère} ligue, Courrendlin arrive premier et est promu en LNB et Neuchâtel 1 fait une belle première année en arrivant 3^{ème}.

En LNB, Chaux-de-Fonds 2 se maintient.

En LNA, Chaux-de-Fonds 1 arrive 3^{ème} après une défaite en play-off contre St-Gall qui a ensuite perdu contre Uzwil.

Il y avait 2 groupes de 4^{ème} (5 et 6 équipes) avec 3 tours dans chaque groupe. Pascal espère que, l'année prochaine, il y aura plus d'équipes en 4^{ème} ligue pour un nombre de match plus constant et équilibré.

Question d'Olivier qui demande une liste des capitaines : Réponse de Pascal: ça ne fait pas partie de ses attributions. Les capitaines doivent s'arranger entre eux et il met volontiers les informations sur le site. Göрге dit qu'il a fait une telle liste cette année et il ne trouve pas cela très compliqué. D'après Arnaud, il est possible de mettre les infos sur SB. Pascal veut bien regrouper les informations et mettre sur le site mais ne veut pas courir après les gens. Aux clubs de faire suivre.

6. Rapport du circuit junior

Le circuit s'est bien déroulé, 4 étapes 1étoile (La Chaux-de-Fonds, Ajoie, Val-de-Travers et Neuchâtel) et *** étapes 2 étoiles. 45 filles (+10%) et 76 garçons (+ 20%) y ont participé.

Nombre de participants par club

BC Neuchâtel: 35

BC Ajoie : 15 / BC La Chaux-de-Fonds : 15

BC Rochefort : 14

Participants les plus fidèles par club (6 étapes ou plus)

BC Rochefort : 8

BC La Chaux-de-Fonds : 5

BC Neuchâtel : 1

L'intérêt revient on compte sur les présidents pour faire passer le message. Les jeunes ne doivent pas penser que le niveau est trop fort. Le but est de leur faire découvrir la compétition.

La saison prochaine les BC Ajoie, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Courrendlin organiseront des étapes 1 étoile. Les Masters AOB se dérouleront à Neuchâtel comme cette année. Dès la saison prochaine, il y aura un tournoi entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds pour les masters et le 2 étoiles.

Le Valais rentre cette année dans le CJ. Ils organiseront une étape 2 étoiles. La saison prochaine, les délais d'inscription pour les étapes 1 étoile sera vendredi minuit de la semaine avant. Il n'y aura que deux manières de s'inscrire : sur le site de SB ou via le club avec la feuille excel qui sera disponible sur le site (plus de mails ni de téléphones). La responsable ne veut qu'une feuille par club avec tous les joueurs. Le règlement du CJ sera sur le site. L'organisation des étapes reste la même. La responsable récolte des inscriptions, fait le tirage au sort, définit les horaires puis envoie le tout au responsable de l'étape. Toutes les informations seront sur le site plus besoin de répondre aux mails et téléphones.

Le club organisateur peut fournir des photos à mettre sur le site de l'AOB. Il y aura des médailles à chaque étape et des prix à la fin de la saison pour le classement général. La catégorie U9 est supprimée, car il n'y avait pas assez d'inscriptions et des problèmes organisationnels car les U9 jouent parfois avec des conditions différentes (hauteur de filet et taille des terrains)

Question de Joelle sur le calcul de la catégorie par rapport à l'année de naissance. Est-ce que le CJ suit ? Réponse : si le changement se fait au niveau suisse, l'AOB suivra

7. Rapport financier

Rapport du caissier 2014

1. Compte d'exploitation (annexe 2)

Le compte de fonctionnement se détaille ainsi :

Total recettes	10 831,30
Total coûts	<u>-8 205,60</u>
Bénéfice	<u>2 625,70</u>

L'année 2014 ne présente pas d'écart important en comparaison des années ordinaires, pour rappel l'année 2013 étant l'année du 40e anniversaire de l'AOB. Cependant pour votre information, voici le détail du compte "sponsoring" qui comptabilise une augmentation en 2014 :

Détail des **coût** 2014 "Sponsoring" :

Gilles Tripet, saison 13/14	250,00
CSE 14, La Chaux-de-Fonds, soutien	450,00
SwissOpen 2014, soutien	450,00
Adrian & Lorrain Joliat, sponsor 14/15	300,00
Gilles Tripet, saison 14/15	<u>250,00</u>
Total	<u>1 700,00</u>

2. Compte d'exploitation et budget comparés au 31.12.2014 (annexe 3)

Cette année la différence du résultat au compte d'exploitation 2014 (BN 2'625.70) comparé au budget 2014 (BN de 890.-) est un excédent de revenu de CHF 1'735.70. Une surestimation des charges est à noter dans les postes suivants :

"circuit junior"	- 963.40 pas de remise de prix aux masters AOB
"sponsoring" et "dons"	- 200.--
"dépendances extraordinaires"	- 500.-- création du site internet en cours, finalisée en 2015

3. Comptes d'exploitation comparés au 31 décembre 2014 et 2013 (annexe 2)

Le résultat de l'exercice 2014 présente un bénéfice de CHF 707.-- inférieur à l'année précédente. Mise à part les dépenses et recettes exceptionnelles du 40e, les écarts suivants sont à relever :

Augmentation des coûts :	"frais de comité"	pas de souper en 2013	+ 750
	"circuit junior"	AVB part. inter-regionale 2 saisons	+ 465.15
	"Sponsoring"		+ 750
Diminution des coûts :	"imprimés + matériel pub"	nouveau logo en 2013	- 500
	"Cadre juniors - matériel"	achat polos + impression en 2013	- 1981.60
Diminution des recettes :	"Cotisations"	nouveau statut de membre soutien	+ 181
	"Amendes"		+ 510
	"circuit junior"	participation en baisse	+ 488

4. Bilan (annexe 1)

Le détail du bilan est le suivant :

Total actifs	61 808,06
Total passifs	<u>-59 182,36</u>
Bénéfice	<u>2 625,70</u>

S'agissant du sponsoring, l'AOB n'a pas énormément de demandes et accepte donc facilement de soutenir des joueurs. Si les demandes augmentaient, le comité sélectionnerait les joueurs les plus prometteurs.

8. Rapport des vérificateurs de comptes

Les BC la Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers recommandent d'approuver les comptes et remercient la caissière.

9. Acceptation des comptes

Comptes approuvés à l'unanimité

10. Election des membres du comité

Tous les membres du comité continuent à officier pour une année supplémentaire.

11. Nomination des vérificateurs de comptes

Selon le tournus, le BC La Chaux-de-Fonds fonctionnera une année de plus et l'AOB cherche un club volontaire pour l'accompagner. Volontaire ? Ajoie se propose et l'assemblée approuve.

12. Assemblée générale de Swiss Badminton et tournus des représentants

L'Assemblée des délégués de Swiss badminton aura lieu le samedi 6 juin prochain à la maison du sport à Ittigen comme l'an dernier. Les clubs qui doivent envoyer un délégué sont les BC Courrendlin, BC Rochefort, BC Tavannes.

Michel a reçu la confirmation hier que l'AG de Swiss badminton aurait bien lieu le 6 juin à 10h30 à Ittigen mais aucun ordre du jour n'était joint. Seulement les comptes. Arnaud dit que l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de SB avait été envoyé mais pas à l'AOB... Arnaud nous lit donc l'ordre du jour. Il n'y aura pas de votations. L'AOB a droit à trois voix.

L'année passée le comité central est passé de 3 à 13 membres avec un changement de président. Le nouveau président connaît très bien le milieu du sport. Il a donc réorganisé la fédération. Les tâches sont mieux réparties et des représentants viennent aux assemblées régionales et transmettent les infos dans les deux sens.

Plusieurs projets sont en cours. Le but principal actuellement est d'augmenter le nombre de membres de la fédération. En effet, swiss olympic refait la clé de répartition des subventions en 2016. Actuellement, SB reçoit environ CHF 40'000.- par an. Augmenter les membres de 13'000 à 16'000 permettrait d'obtenir environ CHF 80'000 de subventions. Beaucoup de projets dépendent de ces subventions, dont le centre de badminton de la fédération. Changer la manière de compter en incluant les clubs qui ne sont pas affiliés à SB en leur proposant de payer moins ou pas de cotisation est une possibilité pour augmenter facilement le nombre de membres.

Question de Gorge y a-t-il eu une diminution du nombre de membres depuis la décision de la cotisation de CHF 30.- par membre ? D'après Arnaud, non le nombre est stable. Jean Tripet a une feuille avec des informations différentes (-1300 membres). D'après Arnaud, cela s'explique par une différence de calcul. Dans un cas, on ne compte que les membres actifs et dans l'autre, on compte les deux (Swiss olympic prend en compte le chiffre avec les deux).

Le statut de membre va aussi être remanié ainsi que le site informatique. Ils veulent supprimer les membres passifs mais dans ce cas, il ne faut pas les faire payer sinon les membres ne se déclareront plus et ce sera contreproductif par rapport aux objectifs. Arnaud évoque aussi la possibilité de licence tournois et licence interclubs différenciées ou de prendre une licence pour un jour ou un mois. A discuter et mettre en place.

Question de Michel. Y a-t-il eu une augmentation du budget grâce à l'augmentation de CHF 30.- par membre? Apparemment pas. Peut-être parce que trop de monde est passé en passif et ne paie donc rien.

Alain demande: s'il n'y a pas eu d'augmentation du budget, pourquoi continuer à payer pour ceux qui ne paient pas ? D'après Arnaud, cela dépend de la manière de voir les choses, de la mentalité. On peut payer pour le principe, pour soutenir.

Il y a un projet dans les écoles shuttle time (mondial) pour promouvoir le badminton. Des tuteurs forment des professeurs qui vont ensuite éveiller l'intérêt chez les élèves, dans les écoles. On peut estimer, selon le nombre de professeurs formés, qu'environ 20'000 élèves ont été touchés en Suisse. Dans ce cadre, il y a également la création de tournois shuttle time Fribourg très actif dans ce domaine. On pourrait également ouvrir le circuit juniors, à certaines conditions, à des écoliers motivés. La communication se fait via les tuteurs aux professeurs. C'est un projet à long terme avec beaucoup de bénévolat.

Magalie a démissionné du secrétariat de SB et deux stagiaires ont été engagés à la place.

SB recommande que des tournois ne soient pas organisés le week-end des swiss open. Pascal fait remarquer que ça devrait aussi valoir pour les Championnats suisses élites.

Arnaud ne pourra peut-être pas représenter SB l'année prochaine à l'assemblée générale de l'AOB car il a un planning très chargé, peut-être par Skype. Gorge trouve bien que SB délègue un membre de la SB aux AG.

Michel, qui n'a pas pu aller aux séances des présidents de région dit qu'il n'a pas reçu les PV. Arnaud dit qu'il peut contacter SB et qu'il les aura.

Jean reproche que trois postes pèsent très lourds dans les comptes de SB: l'informatique, le journal SB et le swiss international à Yverdon. Arnaud : l'informatique est en train d'être remanié et le magazine ne sera peut-être plus publié qu'en ligne. Il n'y a pas encore de décision ferme.

13. Budget 2015

Rapport Budget 2015

Le détail du budget 2015 est le suivant : (Annexe 4)

Les postes ci-dessous mentionnés sont réajustés :

Charges

"Frais d'administration" :	- 50.-- ajuster au montant 2014
"Cadre juniors-entraînements" :	+ 300.-- augmentation de 20.-/hre, 20.- x 15
"Cadre juniors-tournois" :	+ 200.-- augmentation des frais d'entraîneurs de 50.--/tournoi, 50.-- x 4
"Cadre juniors-matériel" :	- 50.-- ajuster au montant 2014
"Dépenses extraordinaires" :	+ 500.-- création site internet + frais div.inhérents

Budget 2015 :

Total recettes	10 950,00
Total coûts	<u>-10 730,00</u>
Bénéfice	<u>220,00</u>

17. Cotisations 2015-2016

Les cotisations pour la saison prochaine restent inchangées.

18. Divers

Alain fait remarquer qu'on n'a peut-être pas la bonne adresse mail de président pour le BC Rochefort.

Olivier fait remarquer que le comité pourrait préparer un rapport et l'envoyer à tout le monde, ce qui raccourcirait l'AG.

Remarque de Jean : On pourrait nommer les médaillés de l'AOB à des championnats suisses à l'AG et les féliciter.

Clôture de la séance à 21h10

Pour le comité, Viviane Richard, secrétaire

<i>Bilan</i>		2014	2013
ACTIFS			
10	Actifs mobilisés		
1000	Caisse	489.4	773.9
1010	Compte postal 17-768048-0	55'569.66	58'886.56
1050	Ajoie Badminton Club		
1051	BC Biel-Bienne	779.5	
1053	BC Courrendlin		
1054	BC Delémont		
1056	BC La Chaux-de-Fonds		
1058	BC Nidau	315	
1059	BC Peseux	754.5	454.5
1060	BC Rochefort		
1061	BC Tavannes	748	
1062	Neuchâtel BC		
1063	BC Dombresson		
1067	BC Val-de-Travers		
1090	Actifs transitoires	3'152.00	2'552.00
	Total ACTIFS	61'808.06	62'666.96
PASSIFS			
20	Capital étranger		
2000	Factures à payer	-847.00	-5'031.60
2090	Passifs transitoires	-700	-500
21	Capital propre		
2100	Capital	-56'635.36	-53'302.66
22	Fonds de réserve		
2200	40e anniversaire		
2210	50e anniversaire	-1000	-500
29	Compte de régularisation		
2990	Bénéfice (-) ou perte reportée (+)		
	Total PASSIFS	-59'182.36	-59'334.26
	Profit(+) Perte(-) de Bilan	2'625.70	3'332.70

<i>Compte économique</i>		2014	2013	différence
	CHARGES			
30	Charges d'exploitation			
3030	Contributions swissbadminton	530	500	30
31	Frais généraux			
3120	Assemblée générale - représentation	104	90	14
3121	Frais de comité	950	200	750
3123	Frais d'administration	30	40.8	-10.8
3124	Imprimés et matériel de publicité	0	500	-500
3140	Frais bancaires et de CCP	5		5
32	Juniors			
3210	Cadre juniors - entraînements	1'500.00	1'500.00	
3211	Cadre juniors - tournois	600	600	
3212	Cadre juniors - matériel	750.00	2'731.60	-1'981.60
3230	Circuit juniors	1'536.60	1'071.45	465.15
33	Dépenses diverses			
3310	Sponsoring	1700	950	750
3330	40e anniversaire	0.00	3'627.95	-3'627.95
3340	50e anniversaire	500	500	0
	Total CHARGES	8'205.60	12'311.80	-4'106.20
	RECETTES			
40	Recettes d'exploitation			
4010	Cotisations	-7'959.00	-8'140.50	181.5
4020	Inscription IC	-1'000.00	-1'000.00	
4030	Amendes	-140	-650	510
4040	Intérêts actifs	-23.3	-26	2.7
41	Juniors			
4110	Circuit juniors	-1'200.00	-1'688.00	488
42	Divers			
4210	Subventions JS	-509	-600	91
4230	Recettes 40e	0.00	-3'540.00	3'540.00
	Total RECETTES	-10'831.30	-15'644.50	4'813.20
	Profit(-) Perte(+) de Compte économique	-2'625.70	-3'332.70	707.00

<i>Compte économique</i>	31.12.2014	budget 2014	différence
CHARGES			
30 Charges d'exploitation			
3030 Contributions swissbadminton	530	500	30
31 Frais généraux			
3120 Assemblée générale - représentation	104	150	-46
3121 Frais de comité	950	800	150
3123 Frais d'administration	30	200	-170
3140 Frais bancaires et de CCP	5	50	-45
32 Juniors			
3210 Cadre juniors - entraînements	1'500.00	1'500.00	
3211 Cadre juniors - tournois	600	600	
3212 Cadre juniors - matériel	750	800	-50
3230 Circuit juniors	1'536.60	2'500.00	-963.4
33 Dépenses diverses			
3310 Sponsoring	1'700.00	1'500.00	200
3320 Dons - cadeaux		500	-500
3340 50e anniversaire	500	500	
34 Dépenses extraordinaires			
3410 Perte extraordinaire			
3420 Dépenses extraordinaires		500	-500
Total CHARGES	8'205.60	10'100.00	-1'894.40
RECETTES			
40 Recettes d'exploitation			
4010 Cotisations	-7'959.00	-8'000.00	41
4020 Inscription IC	-1'000.00	-1'000.00	
4030 Amendes	-140	-140	
4040 Intérêts actifs	-23.3	-50	26.7
41 Juniors			
4110 Circuit juniors	-1'200.00	-1'300.00	100
42 Divers			
4210 Subventions JS	-509	-500	-9
Total RECETTES	-10'831.30	-10'990.00	158.7
Profit(-) Perte(+) de Compte économique	-2'625.70	-890	-1'735.70

Budgets comparés 2015 et 2014

Annexe 4

<i>Compte économique</i>		<u>2015</u>	<u>2014</u>
CHARGES			
3030	Contributions swissbadminton	530.00	500.00
3120	Assemblée générale - représentation	150.00	150.00
3121	Frais de comité	800.00	800.00
3123	Frais d'administration	150.00	200.00
3140	Frais bancaires et de CCP	50.00	50.00
3210	Cadre juniors - entraînements	1800.00	1500.00
3211	Cadre juniors - tournois	800.00	600.00
3212	Cadre juniors - matériel	750.00	800.00
3230	Circuit juniors	2500.00	2500.00
3310	Sponsoring	1500.00	1500.00
3320	Dons - cadeaux	200.00	500.00
3330	50e anniversaire	500.00	500.00
3420	Dépenses extraordinaires	1000.00	500.00
	Total CHARGES	10'730.00	10'100.00
RECETTES			
4010	Cotisations	-8000.00	-8000.00
4020	Inscription IC	-1000.00	-1000.00
4030	Amendes	0.00	-140.00
4040	Intérêts actifs	-50.00	-50.00
4110	Circuit juniors	-1300.00	-1300.00
4210	Subventions JS	-600.00	-500.00
	Total RECETTES	-10'950.00	-10'990.00
	Profit(-) Perte(+) de Compte économique	-220.00	-890.00



I. DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Nom

Il est constitué sous le nom d'**A**ssociation **O**uest de **B**adminton (AOB), une association régie par les présents statuts et les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Article 2

But

L'AOB a pour buts :

- de promouvoir et de développer le badminton comme activité d'éducation, de loisirs et de performances;
- de représenter les sociétés membres et de défendre les intérêts du badminton auprès des autorités ou des autres associations ou sociétés sportives;
- d'aider à la formation de nouveaux clubs;
- de promouvoir le sport à l'école et Sport pour tous;
- d'organiser ou de faire organiser des manifestations telles que des tournois, des cours ou des camps d'entraînement.

L'AOB peut entreprendre toute activité qui entre directement ou indirectement dans le cadre de ses buts, en particulier l'achat ou la construction d'immeubles à des fins sportives, la participation à des corporations ou sociétés visant des buts analogues, des ventes diverses dans le cadre de manifestations sportives ou extra sportives.

Article 3

Affiliation

L'AOB est membre de Swiss Badminton (SB).

Article 4

Siège et durée

L'AOB a son siège au domicile du président.
Sa durée est illimitée.

Article 5

Responsabilité

Les engagements de l'AOB envers les tiers sont uniquement garantis par sa fortune. Toute responsabilité personnelle des membres est exclue.

Article 6

Exercice annuel

L'exercice est annuel. Il débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

II. MEMBRES

Article 7

Admission

Peut devenir membre de l'AOB tout club de badminton ainsi que les centres sportifs équipés de courts de badminton.

Article 8

Obligations

Les membres ont notamment les obligations suivantes :

- respecter les statuts, les règlements et les décisions de l'assemblée générale;
- aider l'association dans l'organisation de manifestations sportives ou extra sportives;
- verser une cotisation annuelle.

Article 9

Droits

Les membres ont le droit de :

- prendre part à toutes les activités organisées dans le cadre de l'AOB;
- participer aux assemblées avec droit de vote ;
- Les membres n'ont aucune prétention individuelle sur l'avoir social.

Article 10

Membre soutien

Le statut de membre soutien peut être accordé à un club qui renonce à participer au championnat interclubs.

Les membres soutien sont soumis aux mêmes obligations que les autres membres de l'AOB. De même, il leur est octroyé les mêmes droits, celui d'inscrire une équipe au championnat interclub excepté.

Les membres soutien versent une cotisation annuelle forfaitaire réduite.

Article 11

Membre d'honneur

Le titre de membre d'honneur peut être accordé à des personnes ayant rendu de notables services à l'A.O.B.

Les propositions pour la nomination des membres d'honneur doivent être présentées par écrit au comité, en précisant les motifs, jusqu'au 31 janvier. Le comité les présente à l'assemblée générale.

Article 12

Sortie

La qualité de membre se perd par :

- la démission.
- l'exclusion.

Article 13

Démission

La démission ne peut intervenir que pour la fin d'un exercice. Elle doit parvenir par écrit au comité jusqu'au 31 janvier.

La démission ne libère pas le membre de ses obligations à l'égard de l'A.O.B.

Article 14

Exclusion

L'exclusion de l'A.O.B est décidée par l'assemblée générale pour des raisons importantes, particulièrement si un membre :

- enfreint volontairement ou à la suite d'une grave négligence les présents statuts;
- ne remplit pas ses obligations financières;
- ne se conforme pas aux décisions valides de ses organes;
- nuit par son comportement à la réputation ou aux intérêts de l'A.O.B.

III. ORGANISATION

Article 15

Organes

Les organes de l'A.O.B sont :

- l'assemblée générale;
- le comité;
- les vérificateurs des comptes.
- l'Assemblée générale

Article 16

Généralités

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'AOB.

Elle se compose des représentants des membres, des membres soutien et des membres d'honneur.

Chaque membre a l'obligation de se faire représenter à l'assemblée générale. L'absence sans excuse est punie d'une amende.

Le président du comité en cas d'empêchement le vice-président préside l'assemblée générale.

Article 17

Convocation

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année en principe dans le courant du premier semestre.

Une convocation écrite mentionnant l'ordre du jour doit être envoyée à tous les membres, au moins 15 jours avant l'assemblée.

Article 18

Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée en tout temps par le comité ou à la demande d'un cinquième des membres de l'association. Elle doit avoir lieu au plus tard quatre semaines après la demande.

Article 19

Compétences

L'assemblée générale a notamment les compétences suivantes :

- acceptation du procès-verbal de la précédente assemblée générale;
- acceptation du rapport du président;
- acceptation des comptes annuels et du rapport des vérificateurs des comptes;
- décharge du comité et des vérificateurs des comptes;
- admissions et exclusions de membres;
- élection du président et des membres du comité;
- élection des vérificateurs des comptes et des suppléants;
- fixation des cotisations annuelles et des amendes;
- approbation du budget;
- modification des statuts;
- prise de mesures contre les membres fautifs;
- nomination des membres d'honneur;
- attribution des manifestations;
- dissolution de l'AOB.

Article 20

Droit de vote

Chaque membre a droit à une voix par 50 membres inscrits à Swiss Badminton, mais au maximum à 3 voix. En cas d'égalité de voix, le président décide. Le droit de vote est incessible de club à club. Un membre d'un club peut représenter l'ensemble des voix de son club.

Les membres d'honneur n'ont pas le droit de vote.

Article 21

Quorum

L'assemblée n'est valablement constituée que lorsque la moitié au moins des membres de l'association sont présents.

Si une assemblée générale ne peut valablement décider, une deuxième assemblée générale doit être convoquée dans un délai de quatre semaines. Elle pourra décider valablement dans tous les cas.

Article 22

Décisions

- à la majorité simple des membres présents;
- à la majorité relative des 2/3 des membres présents pour la modification des statuts.

Article 23

Ordre du jour

Le membre qui souhaite modifier l'ordre du jour en fait la proposition par écrit ou oralement au début de l'assemblée générale, laquelle statue immédiatement.

Article 24

Modification des statuts

Les modifications de statuts ne peuvent intervenir lors d'une assemblée générale que si elles figurent à l'ordre du jour.

a. Comité

Article 25

Composition

Le comité est l'organe exécutif de l'association. Il se compose, en principe, d'au moins cinq membres.

Le président, le vice-président et les membres du comité sont élus par l'assemblée générale. Ils ne peuvent représenter leur club à l'assemblée générale et n'ont pas le droit de vote.

A l'exception du président, le comité se constitue lui-même.

Article 26

Durée du mandat

Les membres du comité sont élus chaque année.

Article 27

Quorum, décisions

Le comité délibère valablement si trois membres au minimum sont présents. Il prend les décisions à la majorité simple des membres présents; en cas d'égalité, la voix du président est déterminante.

Article 28

Dédommagement

L'activité du comité est honorifique. Ses membres peuvent être indemnisés pour leurs frais.

Article 29

Commissions

Le comité décide de la constitution de toute commission durable ou temporaire utile aux intérêts de l'association.

c. Vérificateurs des comptes

Article 30

Généralités

L'assemblée générale nomme deux vérificateurs des comptes et deux remplaçants pour une durée de deux ans.

Ils ne peuvent être membres du comité. Ils vérifient l'état de la fortune et des comptes de l'exercice et établissent un rapport écrit à l'intention de l'assemblée générale.

IV. REPRESENTATION

Article 31

L'AOB est représentée à l'égard des tiers par le comité.

L'association est valablement engagée par la signature collective à deux des membres du comité.

V. FINANCES

Article 32

Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations des membres, les amendes et les autres ressources éventuelles.

VI. DISSOLUTION ET ENTREE EN VIGUEUR

Article 33

Dissolution

La dissolution de l'AOb ne peut être décidée qu'à la majorité relative des 3/4 des membres lors d'une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Article 34

Liquidation

Le solde actif après paiement des dettes doit être affecté à une association promouvant le badminton, désignée par l'assemblée générale.

Article 35

Entrée en vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur approbation par l'assemblée générale du 27 mai 2015.

La Chaux-de-Fonds, le 27 mai 2015

Le président

La secrétaire

Michel Hof

Viviane Richard